

Authon-la-Plaine

Concilier développement communal et
sauvegarde du patrimoine bâti.

Dans le cadre du programme "Villages d'avenir",
le CAUE de l'Essonne accompagne la commune d'Authon-la-Plaine
sur trois projets d'extension, de rénovation et de réhabilitation.



Vue sur les trois sites de la commune d'Authon-la-Plaine concernés par le dispositif "Villages d'avenir".
Action menée entre 2025 et 2026

Les partenaires :

Le point de départ

En 2025, la commune d'Authon-la-Plaine est lauréate du programme "Villages d'avenir", dans le cadre du plan France Ruralités porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Elle décide alors de faire appel

au CAUE pour l'accompagner dans ce projet multi-sites qui comprend l'extension de la salle polyvalente communale, la réhabilitation d'un corps de ferme en habitation et la rénovation-réorganisation des services techniques.

L'objectif de la mission CAUE à Authon-la-Plaine

La mission du CAUE consiste à accompagner la commune pour l'élaboration du pré-programme pour les trois sites concernés. Dans ce cadre, le CAUE de l'Essonne propose :

- des ateliers à destination des élus concernant les besoins, les fonctionnalités...
- des échanges avec le Département et la Sous-préfecture via le chef de projet "Villages d'avenir" sur la question des subventions,
- l'accompagnement pour la commande de relevés à un géomètre,
- l'établissement de plusieurs scénarios sous forme de schémas,
- la recherche de projets de référence,
- une aide à l'établissement d'un budget prévisionnel de travaux pour chaque scénario,
- la recherche d'un(e) programmiste pour la rédaction du cahier des charges des futurs appels d'offres.



Localisation des sites sur le périmètre de la commune.

Le déroulé

Au **printemps 2025**, la commune d'Authon-la-Plaine contacte le CAUE sur les conseils de la Sous-préfecture d'Etampes qui gère le programme "Villages d'avenir" dont la commune est lauréate. La visite de la commune permet d'évoquer les projets envisagés sur les trois sites.

A l'**été 2025**, une convention d'objectif est signée entre la commune et le CAUE. Un calendrier d'étude et une méthode de travail sont mis en place.

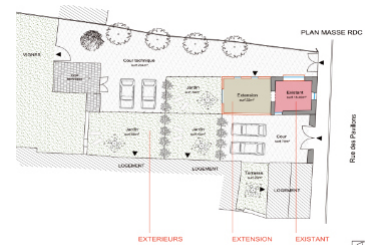
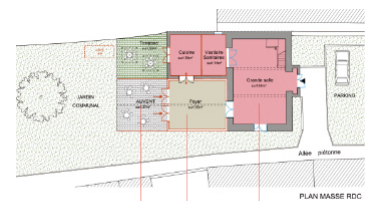
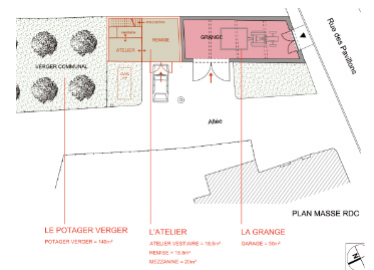
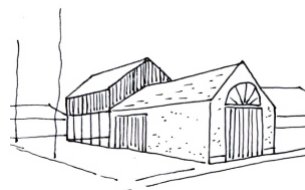
En **septembre 2025**, sur les conseils du CAUE, la commune mandate un géomètre pour effectuer un relevé sur les 3 sites. C'est le temps de l'état des lieux, site par site. Le CAUE relève les contraintes et établit un diagnostic.

Fin **octobre 2025**, avec les premiers relevés géométriques, le CAUE esquisse les premiers scénarios qu'il partage lors d'une réunion avec les élus. L'atelier permet de préciser et de conforter certaines directions, choix de matériaux, etc...

À la suite de cette rencontre, les avancées sont exposées à l'Architecte des Bâtiments de France du secteur qui fait part de ses préconisations.

En **janvier 2026**, un second atelier de synthèse est organisé et des scénarios sont retenus. Ces derniers font l'objet d'une pré-estimation des travaux. A la suite de cet atelier, débute la période pré-électorale qui met de fait l'étude en pose. En parallèle, le CAUE recherche un(e) programmiste pour établir le cahier des charges du futur appel d'offres de chaque projet.

Au **printemps 2026**, la commune attend le retour de la chargée de projet "Village d'avenir" pour établir la liste des financements possibles qui lui permettront de choisir un maître d'œuvre et de déposer les permis de construire.



Extraits des scénarios projetés sur les trois sites.

CAUE+

- Développer une expertise de la réhabilitation.
- Associer pédagogie et architecture.
- Préparer les étapes du projet.
- Créer un réseau de partenaires.

